



Delme

Pôle Vie citoyenne, culturelle et sportive

Décision n° 2021-245

Objet : Contrat de prestation de services avec la maison d'édition *Les éditions du Ricochet*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser l'accès à la science sur son territoire,

Considérant l'intérêt de la maison d'édition *Les éditions du Ricochet* pour la population scéenne et pour l'animation sur la commune,

DECIDE d'approuver le contrat de prestation de services à passer avec la maison d'édition *Les éditions du Ricochet* dont le siège social est situé au 604 ancien chemin d'Aups à Tourtour (83690) à titre gracieux pour la période du 29 janvier au 19 février 2022.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 17 novembre 2021



Philippe Laurent

Philippe LAURENT